

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AVRIL 2016 A 19 H 00**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME et COLOMBIN  
Mademoiselle COLOMBIN  
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOQ

Etaient absents excusés : M. BEURAIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS  
Mme MONCOMBLE

Secrétaire de séance : Mademoiselle COLOMBIN

Monsieur DUPUIS ouvre la séance.

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 Avril 2016**

Le compte-rendu de la réunion du 8 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2) Présentation des règles de gestion du cimetière communal par Madame CAILLOT, Technicienne des sites funéraires et délibération pour acter les différentes prestations à réaliser au sein du cimetière pour sa mise en conformité**

Madame CAILLOT, Technicienne des sites funéraires, expose au Conseil Municipal les règles administratives et techniques obligatoires en matière de cimetière communal : Archives communales et procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

Elle rappelle que :

- la mise en conformité du cimetière est obligatoire,
- seul le Maire est responsable en cas d'incident et est sanctionnable pénalement,
- des archives officielles doivent être tenues, des plans et registres tenus à jour.

Elle informe le Conseil, qu'après passage dans notre cimetière, 72 sépultures ont été recensées en état d'abandon.

Madame CAILLOT conseille de ne plus vendre de concessions perpétuelles mais d'une durée de 30 ou 50 ans.

Elle propose, au nom du Groupe ELABOR, d'engager pour la Commune un programme de réhabilitation du cimetière comprenant la constitution d'un fond documentaire fiable (plans, registres des inhumés et des concessions) destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité et pour lequel la commune a un devoir de conservation ainsi qu'une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

Les membres du Conseil présents décident de délibérer sur ce point lors d'une prochaine réunion.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

**3) Présentation et débat sur le PADD du PLUI**

Les membres présents du Conseil Municipal n'apportent aucune remarque sur le PADD du PLUI qui leur est présenté. Un procès-verbal est rédigé en ce sens.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

#### **4) Informations et questions diverses**

Monsieur LECOCQ déplore que le panneau «Traversée de Canards » Rue d'Hangest soit déjà dérobé.

Madame PRUDHOMME informe le Conseil :

- de la modification de la date de l'exposition 1939/1945 et l'après-guerre par l'Association des Anciens Combattants, initialement prévue le 11 Septembre 2016, avancée au 2 Septembre 2016, jour de la Commémoration de la Libération de Bourdon,
- d'un tournoi de pétanque organisé par l'Association « La Pétanque Bourdonnaise » (rencontre coupe en quart de finale contre le club de Oisemont) le 14 Mai 2016 à partir de 14 heures au terrain de jeux.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h.